

Face à l'enfumage de VALLS :

# En grève et Manifestons le 17 mars !

C'était attendu. La rencontre organisée lundi après-midi par le Premier ministre avait deux fonctions essentielles :

⇒ Donner l'illusion, qu'à l'écoute de la population et notamment des jeunes, le projet de loi serait radicalement modifié devant le mécontentement grandissant ;

⇒ Que le premier « illusionniste de France », puisse s'appuyer sur une partie du mouvement syndical qui, bien avant les annonces, mettait en avant quelques très rares lignes jaunes à ne pas franchir.

## **C'est très exactement ce qui s'est passé !**

Le Gouvernement annonce qu'il maintiendrait les règles actuelles en matière d'astreintes, de durée de travail des apprentis, de durée hebdomadaire maximale, de temps d'habillage et déshabillage, de fractionnement du repos quotidien. Il en est de même des congés pour événements familiaux (*décès, mariage..*), l'accord ne pourrait prévoir une durée inférieure à celle applicable en l'absence d'accord.

**Première remarque :** le Gouvernement accusait à mots couverts les opposants de « **forcer le trait** ». Or, la liste des reculs parle d'elle-même !

**Et pourtant, ce n'est pas fini :** pas un mot sur la possibilité généralisée de travailler 12h par jour (*au lieu de 10*) ; pas un mot sur les heures supps payables à 10 % par accord d'entreprise, pas un mot sur les remises en cause liées au travail à temps partiel ! La possibilité de faire travailler les salarié-e-s au-delà de l'année - sur trois ans - se négocierait au niveau des branches, mais celles-ci pourraient prévoir une négociation au niveau de l'entreprise !

## **Maintien des référendums !**

Le contournement des syndicats majoritaires par référendum est maintenu pour les « **seules questions d'organisation du temps de travail** ».

Soit pour l'essentiel de ce qui fait le quotidien des salarié-e-s !

## **Souplesse maintenue pour les licenciements et l'augmentation du temps de travail !**

En ce qui concerne l'enjeu crucial des licenciements, aucun changement ! Le périmètre pour justifier des licenciements économiques reste la France mais « **les grands groupes ne pourront pas provoquer artificiellement des difficultés économiques sur leur site français** ». Les grands groupes, habitués à ce type de transfert pour faire de l'optimisation fiscale, vont trembler...



Rien ne change non plus pour justifier de tels licenciements : « *baisse des commandes, baisse du chiffre d'affaires pendant plusieurs trimestres consécutifs...* ». En fait, deux trimestres suffisent ! Ou encore « *par tout élément de nature à justifier de ces difficultés économiques* » !

Pas de changement enfin pour les accords augmentant le temps de travail pour « *préserver l'emploi* », l'accord s'imposant de force aux salarié-e-s sous peine d'être licencié-e sans raison économique.

Ces premiers reculs restent minimes. Mais ils montrent la réelle inquiétude du Gouvernement. Cependant, l'essentiel demeure et surtout la logique même du projet de loi qui privilégie la négociation au sein d'une seule entreprise, le siphonage du Code du Travail et la mise en concurrence entre les salarié-e-s.

**Et les responsables de La Poste ne se priveront pas d'utiliser cette loi pour faire passer leurs projets.**

**SUD PTT appelle à participer à toutes les manifestations à côté des étudiant-e-s et de la jeunesse, dès le 17 mars sur un seul mot d'ordre :**

**RETRAIT TOTAL DU  
PROJET DE LOI !**



**RASSEMBLEMENT LE 17 MARS**  
**À Partir de 11H00 devant la**  
**PRÉFECTURE des Bouches du Rhône**



**Solidaires**  
**SUD PTT**  
Union  
syndicale  
[www.sudptt13.org](http://www.sudptt13.org)

**Solidaires Unitaires Démocratiques**  
BP 90055 13202 Marseille cedex 02  
Tél : 04.91.11.63.30 / Fax : 04.91.11.63.39  
des Activités Postales et de Télécommunications

Marseille, le 15 mars 2016